

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 30 mars 2016**

Le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Eglise s'est réuni le 30 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, Maire.

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

Les points soumis à délibération sont les suivants :

Vote des subventions 2016 aux associations:

Le conseil municipal vote le versement des subventions aux associations pour un montant de 8 970 €.

Participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement et au Fonds d'Aide aux Jeunes:

Le conseil municipal vote la participation de la commune :

- au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour 1075,80 €
- au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FAJ) pour 412,39 €

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015:

Le conseil municipal approuve le compte de gestion et le compte administratif 2015.

Vote du budget primitif 2016:

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2016, qui s'équilibre en section de fonctionnement pour un montant de 1 370 308 € et en section d'investissement pour un montant de 906 699 €.

Vote des taux d'imposition 2016:

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des 4 taxes directes locales, qui demeurent inchangées.

Souscription d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel:

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à souscrire auprès du Crédit Mutuel un emprunt d'un montant de 120 000 euros, remboursable sur 15 ans avec un taux d'intérêt de 1,64%.

Mise à jour du tableau des emplois:

Le conseil municipal vote la suppression de l'emploi de gardien de police municipale à temps non complet, suite au départ de l'agent en charge de ces fonctions.

Cession d'une parcelle appartenant au domaine privé communal à la SA HLM du Cotentin:

Dans le cadre de la réalisation d'une résidence pour personnes à mobilité réduite rue Flandres-Dunkerque, le conseil municipal cède à titre gratuit à la SA HLM du Cotentin une parcelle appartenant à son domaine privé, d'une superficie de 102 m².

Convention de partenariat avec la Bibliothèque départementale de la Manche:

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec la Bibliothèque départementale de la Manche une convention triennale de partenariat portant sur le développement de la lecture publique et l'accompagnement des actions de valorisation du livre.

Mise à jour du schéma communal des itinéraires de promenade et de randonnée:

Le conseil municipal valide le schéma communal des itinéraires de randonnée et la proposition de nouveaux chemins. Ce schéma est destiné à enrichir le plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnée (PDIPR).